



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025 A 19H30

Le 1^{er} avril 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 11 mars 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUÏ (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS) Patricia BARTOLI (pouvoir à Karla AREL), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Michelle BOUCHON), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Nancy LE FOLL).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur José MARTINS est élu secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Délibération n°25-38

DGST : Corinne MICHEL

Service : Techniques

Affaire suivie par Nathalie MANTEN

**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION,
DE DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE
SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX
- ACTE MODIFICATIF N°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L2124-2 du Code de la Commande Publique,

VU le marché n°24-05 notifié le 20 septembre 2024, concernant l'exploitation des installations de production, de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **ENGIE ENERGIE SERVICES** – 4, rue de l'Eclipse – 95800 CERGY.

CONSIDERANT la continuité et l'optimisation des services de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire à assurer sur les bâtiments communaux,

CONSIDERANT les ajustements nécessaires après 6 mois d'exploitation du marché de chauffage précité et notamment, des ajouts de sites, des suppressions de sites, la suppression de la clause d'intéressement pour les sites avec logement, des précisions sur la facturation de l'eau chaude sanitaire et enfin des précisions rédactionnelles de dénomination de site dans un souci d'exploitation facilitée,

CONSIDERANT leur traduction via l'acte modificatif n°1 et ses annexes à savoir, la décomposition globale et forfaitaire année 1, la décomposition globale et forfaitaire années 2 à 10,

CONSIDERANT le montant initial du marché de **13 416 819,47 € HT**,

CONSIDERANT l'impact de l'avenant de **- 6 733,7 € HT**, soit une variation de **-0,05 %**,

CONSIDERANT le nouveau montant du marché **13 410 085,77 € HT**,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 27 mars 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit actif modificatif n°1 avec la société **ENGIE ENERGIE SERVICES**.

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention : 2 (Mme Le Foll, M. Zlowodzki)

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération